



DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE,
DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE
SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET DE LA MÉTROLOGIE
Bureau de la métrologie
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Certificat de fonctionnement
n° 06.00.271.007.1 du 3 mars 2006

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route

Unités embarquées sur le véhicule
ACTIA

type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D
type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D
type SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind D

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie – Bureau de la métrologie

5 place des Vins de France- 75573 Paris Cedex 12- France

FABRICANT :

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

BÉNÉFICIAIRE :

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

NOM DES MODÈLES D'INSTRUMENT :

Unités embarquées sur le véhicule (UEV) types :

- SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D ;
- SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D ;
- SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind D.

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat de fonctionnement n° 05.00.271.016.1 du 28 juin 2005 concernant les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D, type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D, type SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind D et type SMARTACH STD FIAT 1 version 921459 Ind A, déjà complété par le certificat n° 05.00.271.035.1 du 24 août 2005. L'évolution porte sur la modification de paramètres non réglementés, pouvant être utilisés par le véhicule porteur.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

Les conditions d'installation et d'utilisation des unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D, type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D et type SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind D sont inchangées.

ESSAIS RÉALISÉS :

Les essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitres 2 et 3) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié et leurs résultats listés dans les certificats de fonctionnement n° 05.00.271.001.1, n° 05.00.271.002.1 et n° 05.00.271.003.1 du 5 janvier 2005, n° 05.00.271.004.1 du 25 janvier 2005, n° 05.00.271.012.1 du 18 mai 2005, n° 05.00.271.016.1 du 28 juin 2005, n° 05.00.271.025.1 du 8 juillet 2005 et n° 05.00.271.035.1 du 24 août 2005 délivrés par la Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie restent valables, à l'exception des essais listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

N°	Essais	Résultats des essais
1.	Inspection administrative (chapitre 2)	
1.1.	Documentation (partiel)	satisfaisant
1.2.	Résultats des essais menés par le fabricant (partiel)	satisfaisant

CONCLUSION :

Les unités embarquées sur le véhicule ACTIA types SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D, SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D et SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind D ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitres 2 et 3) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP